Voici Jibrîl qui te salue !

ʿÂ'ishah (qu'Allah l'agrée) relate : « Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) m'a dit : « Voici Jibrîl qui te salue ! » Elle dit : « J'ai dit : « Que le salut et la miséricorde d'Allah ainsi que Ses bénédictions lui soient accordés ! » Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim. Dans certaines versions d'Al-Bukhârî et de Muslim, les termes : « Ses bénédictions » ont été cités alors que dans d'autres, ils n'y figurent pas. L'ajout de la part d'un rapporteur de confiance est accepté.

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

ʿÂ'ishah (qu'Allah l'agrée) nous informe que le Prophète (sur lui la paix et le salut) lui a dit : « Ô ʿÂ'ishah ! Voici Jibrîl qui te transmet le salut ! » et dans une autre version : « Ô ʿÂ'ishah ! Voici Jibrîl qui te salue ! » C'est-à-dire : il te présente son salut et te salue de la salutation de l'islam. ʿÂ'ishah (qu'Allah l'agrée) a alors répondu : « Et que sur lui soit la paix, ainsi que la miséricorde d'Allah et Ses bénédictions ! » Elle a répondu au salut d'une façon meilleure en conformité avec la Parole d'Allah, Exalté soit-Il : {(Et lorsqu'on vous salue, saluez d'une façon meilleure ou bien rendez le salut [d'une façon équivalente])} [Coran : 4/86]. De plus, le fait de répondre au salut qu'une personne nous a transmise d'une tierce personne fait partie de la Tradition (« As-Sunnah ») et il faut alors dire : « Et que sur lui soit la paix, ainsi que la miséricorde d'Allah et Ses bénédictions ! » conformément à ce qui a été clairement mentionné à travers le hadith de ʿÂ'ishah (qu'Allah l'agrée). Mais si la personne répond uniquement par : « Et que sur lui soit la paix ainsi que sur lui ! » ou par : « Et que sur lui soit la paix, ainsi que la miséricorde d'Allah et Ses bénédictions ! ainsi que sur toi ! » alors ceci est préférable car celui qui a transmis le salut est un bienfaiteur, et de cette façon, on le remercie en invoquant Allah pour lui. Cependant, est-il pour autant obligatoire de transmettre la recommandation d'un salut ? Si, par exemple, une personne nous dit : « Passe le salut à untel de ma part ! » puis que l'on reste silencieux ou que l'on répond : « Si je m'en souviens » ou une expression similaire, qu'en est-il ? Dans ce cas de figure, le fait de transmettre le salut n'est pas obligatoire sauf si l'on s'en souvient et que l'on a accepté de se charger de lui transmettre le salut si l'on s'en souvenait. Il est préférable pour l'individu de ne charger personne de cette responsabilité, car il se peut que cela soit pesant pour lui. En outre, il peut dire : « Transmet le salut de ma part à celui qui demandera après moi ! » et ceci est bien. Par contre, le fait de forcer une personne à prendre cet engagement n'est pas profitable. Car il se peut qu'elle ait honte de te refuser une telle chose et accepte ainsi de transmettre ton salut mais qu'ensuite elle oublie de le faire, ou ne le transmette qu'après un long moment.


النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY


لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC
E-Da'wah Committee